

## Charte du Prix de Recherche de la Société Tunisienne de Médecine Interne de l'année 2023

### ❖ **Objectifs** du Prix de Recherche de la Société Tunisienne de Médecine Interne :

- La promotion de la recherche et de la publication en **médecine interne en Tunisie**.
- L'encouragement et l'incitation des travaux scientifiques **multicentriques** dans les services de médecine interne en Tunisie.
- Le soutien des travaux scientifiques **interventionnels et expérimentaux** (sciences fondamentales) en médecine interne

### ❖ **Critères d'admission** (droit à la candidature) :

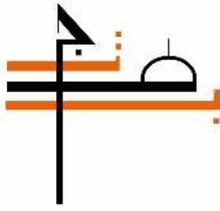
Ceux qui ont droit à déposer leurs candidatures sont :

- Interniste membre de la société tunisienne de la médecine interne / Résident(e) en médecine interne (RMI)
- Le premier auteur interniste / RMI dans l'ordre des auteurs ou le deuxième auteur interniste / RMI après accord du premier auteur. Le candidat doit certifier sur l'honneur qu'il a eu l'accord de tous les auteurs de la publication de candidater pour le prix en leurs noms.

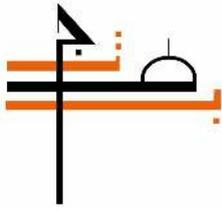
### ❖ **Critères de soumission** (publications pouvant être soumises) :

Les publications qui peuvent être soumises au concours :

- Les types de publications, qui peuvent être soumises :
  - o les « articles originaux de recherche »
  - o les « revues de la littérature »
  - o les « méta-analyses »
  - o les « essais cliniques »
- Les types de publications, qui ne peuvent pas être soumises :
  - o les « reports de cas »
  - o les « lettres à l'éditeur »
  - o les « notes de recherche »
  - o les « recommandations »
  - o les « guidelines »
  - o les « articles d'opinion »
- Date de publication de la publication n'ayant pas dépassé deux ans de la date limite de soumission du prix



- Lieu de réalisation de l'étude doit être la Tunisie pour les articles originaux et les « essais cliniques »
- La publication doit concerner au moins un thème incluant les maladies de médecine interne et apparentées et les maladies métaboliques (Hypertension artérielle et les maladies endocriniennes).
- Une publication ne peut être soumise qu'une seule fois.
- La publication doit être publiée dans une revue indexée dans *scimago* (<https://www.scimagojr.com/>).
- ❖ **Attribution** du Prix de Recherche de la STMI :
  - Le prix sera attribué au cours du congrès national de la STMI au candidat dont la candidature a été acceptée et dont la publication a été acceptée et a recueilli le score le plus haut selon la grille d'évaluation (Annexe 1). Il présentera les principaux résultats de son travail lors de la remise du prix au congrès national de médecine interne. Chaque modification de cette grille d'évaluation ne prendra effet qu'après deux ans de la modification.
  - Le comité Formation Continue et Recherche, chaque année, en concertation avec le bureau de la STMI, fixe les dates du début et de fin de la soumission pour le Prix Recherche de la STMI. La STMI annonce ces deux dates.
  - Un jury est désigné par le comité Formation Continue et Recherche de la STMI et avec l'accord du bureau de la STMI après la clôture de la soumission du Prix de Recherche de la STMI. Les membres de ce jury ont la tâche d'examiner le droit du candidat de postuler pour le Prix et la recevabilité de la publication soumise et de noter les différentes publications acceptées pour le Prix, selon la grille d'évaluation (Annexe 1). Le jury doit adresser les procès-verbaux de ses réunions et le rapport final de ses travaux, avec les éventuelles suggestions et recommandations concernant les différentes étapes d'organisation du Prix, au Comité Formation Continue et Recherche de la STMI dans les délais accordés. Le Comité Formation Continue et Recherche doit adresser la décision (le classement des publications acceptées) au bureau de la STMI.
  - Le prix est constitué d'une attestation au nom de la STMI et du comité Formation Continue et Recherche de la STMI et d'une prime, qui est fixée par le bureau de la STMI. En cas d'égalité entre des candidats, la prime sera répartie à part égale entre les candidats ayant eu le plus haut score.



**Annexe 1 : Grille d'évaluation des publications soumises au Prix de Recherche de la Société Tunisienne de Médecine Interne :**

Caractéristiques	Sous-caractéristiques	Points
1-Selon la chronologie et la méthode du recueil des données	Recueil longitudinal rétrospectif (dans le passé)	1
	Recueil transversal des données (dans le présent)	3
	Recueil longitudinal et prospectif des données (dans le futur)	6
2-Centre de l'étude*	Un à deux services de médecine interne	1
	Trois à quatre services de médecine interne	2
	Cinq à six services de médecine interne	4
	Sept services de médecine interne ou plus	6
3-Type de l'étude (attitude de l'investigateur)	Etude observationnelle	2
	Etude interventionnelle (ex. essai clinique)	4
	Etude expérimentale (ex. sci. fondamentales)	8
4-Selon l'objectif de l'étude	Étude descriptive	1
	Étude évaluative	2
	Étude pronostique	3
	Étude étiologique (comparative)	4
5-Innovation*	Nouveau outil / méthode / critère diagnostique	2
	Nouveau outil / méthode / critère pronostique	2
6-Quartile (selon scimago)*	Q1	8
	Q2	4
	Q3	2
	Q4	1

\* Pour les publications type « revues de la littérature » et « méta-analyses », les caractéristiques 1, 3 et 4 ne sont pas applicables. L'évaluation de ces publications se base sur les caractéristiques **2, 5 et 6** avec les septicités suivantes :

**1. Caractéristique 2 : Centre participant à la publication :**

- Un service de médecine interne : 2
- Deux services de médecine interne ou plus : 4

**2. Caractéristique 5 et Caractéristique 6 :** ne seront pas modifiées

**3. Pondération spécifique :** Une pondération spécifique sera attribuée à ces publications comme suit :

- Méta-analyse : 8
- Revue systématique de la littérature : 6